



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congé de maladie

Question écrite n° 95185

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations que suscite la nouvelle convention collective des praticiens-conseils, médecins de la sécurité sociale notamment en charge du contrôle des arrêts de travail établis, par exemple, par les médecins généralistes. Ce texte introduit en effet une part de salaire au mérite, ce qui menace de constituer un moyen de pression sur ces personnels et précarise les conditions d'accueil, d'écoute et de conseil devant bénéficier à l'ensemble des salariés. Il lui demande quels prolongements le gouvernement entend par conséquent apporter aux interrogations et oppositions que cette décision suscite.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95185

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5343